

COMMUNE DE BILLENS-HENNENS

Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 mai 2023

Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens

Présidée par M. Florian Dubail, Syndic

Procès-verbal tenu par Mme Alexandra Lovati, Secrétaire communale

Présents(es): 33 citoyennes et citoyens

M. Claude Berset, M. Jean-Marie Chammartin, M. Serge Pichonnat, M. Benoît Helle, M. Jean-Claude Sugnaux, Mme Salomé Donzallaz

Conseillers-ère communaux-ale

Mme Vanessa Italiano, Administratrice des finances

Excusés(ées): M. et Mme Hubert et Liliane Waeber

M. Philippe Curdy Mme Mado Waeber

M. et Mme Gabriel et Eliane Mettraux

M. Nicolas Chammartin Mme Evelyne Jaquet M. Pascal Beaud Mme Christine Simonin

- A 20h02, M. Florian Dubail ouvre l'assemblée, salue cordialement les personnes présentes, les remercie de leur présence ;
- Rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote ;
- Rappelle que la convocation a paru dans la Feuille officielle n° 16 du 21 avril 2023, a été affichée aux deux piliers publics et adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet communal;

Procède à la nomination de deux scrutateurs : M. Jean-Joseph Raemy et M. Gérald Gavillet.

Présente le tractanda et annonce le retrait du point 3 du tractanda. Il en donnera les raisons lors de la séance.

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2022 (ne sera pas lu en assemblée publié sur le site internet)
- 2. Comptes 2022
 - 2.1 Présentation des comptes de résultats
 - 2.2 Présentation des comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation des comptes de résultats
 - 2.5 Approbation des comptes des investissements
- 3. Crédit d'investissement Conduites eau potable et eaux usées dans le cadre du PED Le Riau à Billens.
- 4. Crédit d'investissement Remplacement de la pompe à chaleur de la buvette sportive.
- 5. Approbation de la modification de l'art. 27 des statuts de l'Association des communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN).

- 6. Modification des limites communales Information.
- 7. Projet Centre du village Situation.
- 8. Approbation du Règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique.
- 9. Divers.

A l'unanimité, l'assemblée accepte le tractanda tel que proposé.

Aucune remarque n'étant faite sur le mode de convocation et le tractanda, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal du 12 décembre 2022 n'est pas lu. Il est à disposition sur le site internet communal ou au bureau communal. Il est également mis à disposition ce soir pour consultation si quelqu'un le souhaite.

Il ne fait l'objet d'aucune demande ni remarque.

M. Florian Dubail le soumet par conséquent au vote :

<u>Vote</u>: Oui: 33 Non: 0 Abstention: 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des voix.

2. Comptes 2022

- **M. Chammartin** précise que le contrôle des comptes a été fait par le 21 avril 2023 par la fiduciaire Fidutrust Révision SA.
- **M.** Chammartin salue l'assemblée et apporte quelques précisions sur la tenue de la comptabilité durant l'année 2022, notamment sur la mise en application du nouveau plan comptable imposé par le canton pour toutes les communes, appelé communément MCH2.

Ce travail consistait à réévaluer les immobilisations en tenant compte des investissements réalisés depuis 20 ans et de les répertorier dans le patrimoine administratif ou le patrimoine financier. Cet exercice qui nous a contraint à examiner une cinquantaine de postes a permis une réévaluation de notre patrimoine pour un montant de FR 1'854'653.-, montant dans lequel est compris la réévaluation des dicastères pour lesquels l'Etat nous demande un résultat spécifique, c'est-à-dire pour les eaux claires, l'épuration et la déchetterie. Ces 3 postes ont vu une réévaluation de CHF 406'169.- comptabilisés directement au bilan (EC CHF 133'140.- - EU CHF 150'000.- Déchetterie CHF 123'100.-).

A la fin de ces différentes opérations, nous avons un montant comptabilisé dans la réserve de CHF 1'448'484.- que nous pouvons utiliser durant les 10 prochaines années, soit un montant de CHF 144'848.- pour couvrir nos amortissements annuels. Avec cette nouvelle comptabilité, nous constatons qu'en 2021 les amortissements concernant les dettes communales s'élevaient à CHF 86'000.- et avec MCH2, le montant s'élève à CHF 155'504.- auquel nous pouvons déduire le montant prévu dans la réserve de réévaluation MCH2. Pour les 10 prochaines années, dans la situation actuelle, nous pouvons voir l'avenir avec sérénité mais devons rester attentifs aux conséquences de ce nouveau plan comptable. Pour information, nous devons penser aux nouveaux investissements qui seront votés prochainement en sachant que dans 10 ans nous aurons aussi la suppression d'environ CHF 60'000.- pour les amortissements échus. Lors de la présentation des comptes 2022, nous avons mis en parallèle les montants 2021.

Il est recommandé d'en tenir compte avec une certaine modération car avec MCH2 la répartition des frais est différente et importante.

M. Chammartin demande à l'assemblée si elle a des questions. Néant.

2.1 Présentation des comptes de résultats :

Les comptes sont projetés à l'écran et M. Chammartin en donne les explications.

<u>0 – Administration générale</u>

Ce compte concerne le législatif et l'exécutif.

Nous constatons une augmentation des frais concernant le personnel (+ CHF 17'000.-) qui s'explique par l'engagement d'une nouvelle secrétaire et d'une nouvelle administrative des finances et pour lesquelles nous avons eu recours à différents consultants pour la mise au courant (Mme Levrat – M Vaucher – Commune de Mézières) ainsi que de nombreux renseignements auprès de notre organe informatique.

Suite à la mise en place de MCH2 plusieurs programmes ont été créés ou modifiés.

Nous avons également les frais de réception et de délégation, donc une augmentation par rapport au budget dû au fait que les frais du 1^{er} août, repas de Noël des ainés, repas des collaborateurs ont été comptabilisé dans ce compte.

Frais de perception des impôts (CHF 24'000.-) comptabilisés auparavant dans le chapitre des impôts.

Amortissement MCH2 des meubles-machines-bâtiment administratif (CHF 18'000.-).

1 - Ordre et sécurité publics, défense

Mesures de sécurité (CHF 15000.-) : achat 1 radar pédagogique - signalisation « Enfants » sur la route - barrières de sécurité à la carrière d'Hennens.

Participation et rattrapage pour l'entente intercommunal des pompiers. Dans les années passées nous comptabilisions les frais avec une année de retard (c'est-à-dire que les frais de 2020 étaient comptabilisés en 2021 – envoi de la participation communiquée par la commune de Romont en mai 2022). Avec la suppression de l'entente et la reprise des pompiers par le SSF, la commune de Romont nous a envoyé notre participation pour 2022 au mois de mars 2023 (CHF 28'000.-) et nous l'avons comptabilisée dans les comptes 2022.

A noter que nous avons reçu CHF 16'158.- concernant le remboursement sur notre investissement pour la reprise du camion échelle par l'ECAB.

Amortissement MCH2 pour la Défense incendie de CHF 9'000.-.

2 - Formation

Pour information, à noter que nous payons CHF 80.- par enfant et par mois pour les frais d'infrastructures de l'école à la commune de Romont.

3 - Culture, sports et loisirs

Les frais d'exploitation ainsi que les frais financiers concernant l'Epicentre et le Bicubic ont été réunis, ce qui a pour conséquence qu'une partie de ces frais sont comptabilisés dans le chapitre précédent de la formation.

4 - Santé

Rien à signaler. Le budget a été tenu. Une remarque concernant la participation de subventionnement pour les frais d'accompagnement des personnes âgées (+ CHF 8'000.-), s'élevant à CHF 143'000.- au lieu de CHF 135'000.-.

5 - Prévoyances sociales

Ce sont des charges liées. Nous assumons une charge de CHF 4'000.- comme participation aux assurances sociales. Il y a 6 personnes de notre commune qui bénéficient de cette participation. A noter que nous ne versons plus de subsides pour les habitations à loyers modérés (CHF 13'400.-).

6 - Trafic et télécommunications

L'amortissement MCH2 suite à la réévaluation à effectuer de CHF 64'550.- (pour 2021 = CHF 34'100.-).

7 - Protection et aménagement du territoire

Le canton nous demande un équilibre des comptes d'approvisionnement en eau, soit :

EC = Amortissement MCH2 CHF 13'906.- compensé au bilan par Réserve eau.

Résultat 2022 EC = supplément de charges de CHF 6'762.-.

EU = Amortissement MCH2 CHF 3'300.-.

Résultat 2022 EU = supplément de charges CHF 1'719.-.

Déchetterie = Equilibrage des comptes jusqu'à 70 %.

Frais élimination déchets + CHF 6'000.-.

Produits-Recyclage-verre -papier CHF 7'800.-.

Amortissement MCH2 CHF 11'252.-.

Résultat 2022 – supplément de charges CHF 10'138.-.

L'assainissement du site contaminé « Les Paccots », ces travaux ont été reportés en 2023.

Cimetière = Amortissement MCH2 CHF 7'808.- (2021 = CHF 4'982.-).

PAL = Amortissement MCH2 CHF 26'925.- (2021 = FR 0.-).

8 - Economie publique

Aucunes remarques à faire.

9 - Finances et impôts

Impôts sur le revenu CHF 1'7000'000.- - mis au budget CHF 1'980'000.-.

Les années précédentes, nous avions la possibilité de définir un montant approximatif représentant une estimation des impôts pas encore facturée par le SCC. Avec MCH2, les montants comptabilisés représentent les chiffres exacts selon les avis de taxation reçus.

Impôts à la source = + CHF 11'000.- (CHF 31'000.- / budget CHF 20'000.-).

Contributions immobilières = + CHF 8'000.- (budget CHF 105'000.-).

Impôts gains immobiliers = + CHF 33'000.- (budget CHF 40'000.-).

Impôts sur les mutations = + CHF 78'000.- (budget CHF 40'000.-).

Intérêts passifs engagements financiers = + CHF 15'000.- provenant d'un emprunt SUVA de CHF 2'000'000.- au taux 0,72%.

99 - Répartition du résultat

Résultat :

Résultat de l'exercice nous amène à un excédent de revenu de CHF 88'373.- alors que le budget tablait sur excédent de charges de CHF 11'352.

Question(s)

Question (personne X – n'a pas donné son nom) :

Souhaite savoir ce que concerne le poste de la péréguation intercantonale?

Réponse - M. Chammartin :

- C'est la péréquation des besoins et des ressources. Le canton nous verse un montant chaque année, montant qui varie. Recettes liées.

2.2 Présentation des comptes d'investissements

Il n'y a rien à signaler si ce n'est que les postes : Aménagement place de sport Billens et la réfection du chemin des Planches / Places de parc sont deux postes étroitement liés, pour lesquels nous avions un budget de CHF 700'000.- et nous avons utilisé CHF 204'946.-, donc un solde restant de CHF 495'054.- ; montant repris dans le budget des investissements 2023.

Chemin des Pales : montant au budget d'investissement de CHF 350'000.- / montant utilisé de CHF 298'336.-, solde restant de CHF 51'664.-, qui sera utilisé pour la 2° couche de bitume et ce montant a été reporté sur le budget investissement 2023.

Question(s)

M. John Monney:

Concernant les travaux reportés sur 2023, qu'est-ce qu'il reste?

Réponse - M. Dubail :

Il reste la fin de l'aménagement de la place de sport, le chemin des Planches avec l'aménagement de places de parc. Le projet de la mise en conformité des trottoirs (budget : CHF 200'000.-) ne sera pas réalisé en 2023 car comme mentionné à la dernière assemblée, nous devons faire une étude complète, donc long et fastidieux + aval du canton, etc.

Achat d'un véhicule pour l'édilité – demande de crédit CHF 27'000.-

M. Chammartin: En novembre 2022, nous avons fait l'acquisition d'un véhicule (Marque: Kubota) pour l'édilité pour un montant de CHF 27'000.-. Ce montant n'était pas budgété et nous avons donc soumis la demande à la Commission financière qui l'a approuvée. Amortissement de 10 % dès cette année.

Cet achat est passé en assemblée ce soir et M. Chammartin demande si quelqu'un a un refus, une remarque ou autre.

L'assemblée préavise favorablement cet achat.

BILAN 2022 - Résultat final

- **M. Chammartin** : énonce les incidences du compte de résultat et du compte des investissements sur le bilan.
 - Actifs : Disponibilités et placements à court terme représentent nos liquidités auprès de Postfinance, de la BCF et de la Banque Raiffeisen.
 - Créances (PF) d'un montant de CHF 1'371'000.- = représente des créances fiscales pour les années 2021 et 2022. Les modifications importantes dans les rubriques « augmentation ou déduction » proviennent surtout de la réévaluation des immobilisations de MCH2.
 - Passifs : Engagements financiers à long terme correspond à nos 2 emprunts que nous avons auprès de Postfinance et de la SUVA.
 - Provisions à long terme : pour le CO de CHF 75'000.- et pour l'assainissement de la Caisse de pension du personnel de l'Etat de CHF 35'000.-.

- Engagement des financements spéciaux concerne le solde des taxes que nous avons encaissées pour les abris de la protection civile (CHF 81'000.-). Ce montant devra être versé cette année à la PC du canton.
- M. Chammartin demande si les membres de l'assemblée ont des questions.

2.3 Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision

M. Louis Rouiller, Président de la commission financière, donne lecture du rapport des comptes de résultat et d'investissements 2022 ci-dessous. Il conseille à l'assemblée de les accepter.

Assemblée communale du 11.05.2023

Rapport de la commission financière des comptes 2022

Monsieur le syndic, madame la conseillère communale, messieurs les conseillers communaux, mesdames, messieurs,

La commission financière s'est réunie le 2 mai pour étudier en détail les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement ainsi que le bilan 2022. Ces documents étaient accompagnés de remarques explicatives. Le 8 mai, nous avons rencontré le conseil communal qui a pu donner des réponses cohérentes à nos questions.

La commission financière relève les bons résultats de l'exercice 2022 malgré des impôts en baisse d'environ 200'000.-, ainsi que de nombreux amortissements. Nous remercions sincèrement le responsable du dicastère des finances, M. Jean-Marie Chammartin, pour l'excellente collaboration, avec un état d'esprit constructif. Nous remercions également l'administratrice des finances, Mme Italiano pour tout le travail fait en amont.

Dès lors, et après avoir pris connaissance du rapport de l'organe de révision, nous invitons l'assemblée communale d'approuver les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement ainsi que le bilan 2022 tels que présentés ce soir, et d'en donner décharge au Conseil Communal.

Au nom de la commission financière

Billens, le 11 mai 2023

M. Dubail remercie la commission et passe à l'approbation des comptes :

2.4 Approbation des comptes de résultats

M. Florian Dubail soumet les comptes de résultats 2022 pour approbation :

Vote: Oui: 33 Non: 0 Abstention: 0

Les comptes de résultats 2022 sont approuvés à l'unanimité.

2.5 Approbation des comptes des investissements

M. Florian Dubail soumet les comptes d'investissements 2022 pour approbation :

<u>Vote</u>: Oui: 33 Non: 0 Abstention: 0

Les comptes d'investissements 2022 sont approuvés à l'unanimité.

M. Chammartin: tient à remercier l'assemblée pour la confiance témoignée. Il profite également de remercier également Madame Italiano, administratrice des finances de la commune, qui a dû concilier l'apprentissage d'une nouvelle tâche ainsi que le passage de la comptabilité de MCH1 à MCH2. Un travail certes intéressant mais stressant lorsque plusieurs paramètres s'ajoutent. Nul doute que les expériences 2022 profiteront pour l'année 2023. Un merci aussi au personnel de l'administration ainsi qu'à ses collègues du Conseil communal pour leur engagement, leur compréhension et leur sens du bien commun.

3 Crédit d'investissement – Conduites eau potable et eaux usées dans le cadre du PED Le Riau à Billens - Retiré

M. Dubail: Ce projet n'a pas pu débuter avant le début de cette année, car nous n'avons pas tous les coûts et toutes les études nécessaires, raison pour laquelle, nous devons retirer ce point de l'ordre du jour. Nous recevrons probablement les coûts après cet été, cela dépendra du travail de l'ingénieur. Cela étant, nous allons tout de même exécuter des travaux préparatoires au futur quartier du Riau (mise en place d'un deuxième tuyau). Travaux classiques, comme par exemple pousse-tube, car on ne pourra pas le faire une fois que les premières fondations des bâtiments seront faites. L'exécution des travaux est prévue pour septembre 2023. Notre ingénieur doit faire un appel d'offres.

En ce qui concerne les travaux des conduites EP et EU dans le cadre du PED Le Riau, les coûts seront mis au budget 2024 et soumis en assemblée.

Question(s)

Question (personne X n'ayant pas donné son nom) :

Dans les travaux déjà réalisés, les conduites ont déjà été faites (traversée de la RC) ?

Réponse – M. Dubail :

Répond par la négative. Les travaux vont passer plus bas, vers l'ancienne porcherie jusqu'au réservoir incendie.

4 Crédit d'investissement – Remplacement de la pompe à chaleur de la buvette sportive

- **M. Dubail :** la PAC est tombée en panne. Elle avait 15 ans. Nous avons dû la remplacer en urgence. Nous en avons profité pour changer le boiler très ancien également et étant donné que des panneaux solaires vont être posés. Le Conseil communal a décidé, après discussion avec le FC Billens que la commune prend en charge les frais pour la PAC et les frais liés au boiler sont pris en charge par le FC Billens, étant donné qu'il en est le principal utilisateur. Le coût de CHF 45'000.- est financé par nos liquidités déduits de la part du FC, qui versera un montant annuel de CHF 6'000. ; montant qui servira à régler les frais d'électricité et qui viendra en déduction.
- **M. Sugnaux :** Il a fallu revoir tout le concept complet par rapport aux nouvelles normes, et au niveau écologique également, c'est pourquoi on est parti sur une nouvelle PAC qui va alimenter l'eau chaude. L'installation mise en place est optimum et sur le long terme. Les panneaux solaires vont aussi aider à faire tourner cette installation de chauffage, qui devait être installée prochainement, mais il y a des soucis de réception du matériel.

Vote: Oui: 33 Non: 0 Abstention: 0

Le crédit d'investissement pour le remplacement de la PAC de la buvette sportive est accepté à l'unanimité.



Question(s)

Question de M. John Monney:

Souhaite savoir qui a fait les travaux.

Réponse – M. Sugnaux :

L'entreprise Lagger SA. Le prestataire de la PAC : Stiebel.

Nous avons décidé de partir sur le même prestataire car après avoir demandé plusieurs offres, il y aurait eu des coûts supplémentaires car on aurait dû adapter l'installation, notamment au niveau électrique (surcoût de CHF 5'000.-). Dans les prestations de Lagger SA, nous avons profité de faire un nettoyage complet de tout le réseau de chauffage de la buvette.

5 Approbation de la modification de l'art. 27 des statuts de l'Association des communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

M. Pichonnat: La limite d'endettement était initialement de CHF 200'000.- pour les investissements et de CHF 50'000.- pour le compte de trésorerie. Avec les nouveaux statuts, les nouveaux montants sont de CHF 6'000'000.- pour les investissements et de CHF 100'000.- pour le compte de trésorerie.

Ces montants ont été soumis par le Comité de direction à l'assemblée des délégués du 17 novembre 2022 et préavisés favorablement par les communes concernées.

M. Dubail : précise qu'ils fusionnement deux entités qui engendreront des investissements d'où l'augmentation de ces montants.

Question(s)

Question (personne X n'ayant pas donné son nom) :

Cela veut dire qu'à terme il n'y aura plus de STEP à Romont.

Réponse – M. Dubail :

Dans un premier temps, ils ne vont pas la démanteler complètement car elle servira, déjà en cas de problèmes pour stocker de l'eau. Ensuite, à très long terme, elle sera complètement assainie.

<u>Vote</u>: Oui: 33 Non: 0 Abstention: 0

La modification de l'art. 27 des statuts de l'ABVGN est acceptée à l'unanimité.

6 Modification des limites communales – Information

M. Dubail présente le plan à l'écran. Il y a des modifications qui ont été faites en raison d'un remaniement parcellaire sur Siviriez. La Commune de Billens-Hennens a donc gagné 4'297 m2 qui passent de Siviriez à Billens-Hennens.

Question(s): Aucune.

7 Projet Centre du Village – Situation

Le Conseil communal ne peut pas présenter de projet plus précis à ce jour car il a été retardé. On devait déposer la demande de permis de construire en début d'année 2023, mais le projet a été retardé car nous devions faire un garage souterrain avec une rampe d'accès en collaboration avec notre voisin, présent ce soir dans l'assemblée, mais qui à ce jour a été modifié, ce qui implique des modifications visant à faire une seule voie, à sens unique.

Les plans doivent être modifiés en conséquence par notre architecte, à mi-mai 2023. Si tout va bien, la demande de permis de construire pourrait être soumise début juin 2023.

En parallèle, les phases 41 et 42, demandes d'offres publiques.

Aucune demande de crédit ne sera faite à l'assemblée de décembre 2023, car les chiffres ne seront pas encore connus définitivement. Une assemblée extraordinaire sera peut-être convoquée au début 2024.

Question(s): Aucune.

8 Approbation du Règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique

M. Dubail: le but de ce règlement c'est de pouvoir fixer certaines règles de stationnement sur la voie publique. Vous avez pu constater qu'il y a, depuis plusieurs mois, plusieurs véhicules qui stationnent en-dehors des places privées. D'autre part, avec les nouvelles places de parc de la place de sport et l'implantant de nouvelles places également au chemin des Planches, nous n'avons pas envie que des personnes prennent l'habitude d'utiliser quotidiennement lesdites places communales.

L'idée n'est pas de mettre des horodateurs dès demain, mais plutôt d'avoir une base légale nous permettant de prendre des mesures au cas où nous constaterions des abus.

Nous étudions également la possibilité de faire des badges mensuels pour les personnes qui souhaiteraient régulièrement parquer leurs véhicules sur le parking communal du chemin de la Bioleyre 2.

Question(s)

Remarque (personne X n'ayant pas donné son nom) :

- Actuellement il y a plusieurs véhicules qui parquent dans l'ancienne cour, comme ce soir ou lors d'activités des sociétés locales, donc avec ce règlement des amendes vont être distribuées ? Cela revient à dire qu'on se limite déjà dans le fonctionnement ?
- Est-ce que des zones bleues sont prévues ?

Réponse – M. Dubail :

- On ne va jamais amender des voitures des sociétés locales. Les places autour du site sont faites pour aller dans les locaux publics (chœur mixte, cartes, aller au bureau communal, etc..) en journée, mais elles ne sont pas prévues pour un stationnement de nuit ou/et hebdomadaire et/ou week-end.
- Nous allons faire des mises à ban (une partie est déjà en mise à ban). Nous ne dénoncerons que les gens qui abusent.

Question (personne X n'ayant pas donné son nom) :

Les nouveaux immeubles (Riau) comptent combien de places de parc ?

Réponse – M. Dubail :

- Ne connaît pas le chiffre de mémoire, mais il y a des normes à respecter par immeuble et par logement.

<u>Vote</u>: Oui: 32 Non: 0 Abstention: 1

Le Règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique est accepté.

9 Divers et questions

Aucun divers n'est annoncé par le Conseil communal.

Questions – réponses :

- M. Louis Girard : L'eau du bassin communal est fermée. Est-il prévu de faire quelque chose ?
- M. Pichonnat : La montée doit être réparée prochainement.
- **M. Louis Girard**: On constate que les m2 mis à disposition pour la future salle des sociétés sont minimes (4 sociétés devant se partager la salle). Est-il prévu un espace supplémentaire pour les sociétés locales dans le nouveau bâtiment projeté ?
- **M. Dubail :** Il y a un problème de rentabilité, il faudra bien qu'on loue un bureau ou autre chose. Dans le bâtiment actuel au chemin des Pales, il y a une salle qui va se libérer car l'AES va fermer d'ici deux à trois ans. La salle de l'abri PC dans l'avenir sera également libre. Tout ceci est de la musique d'avenir, mais le Conseil communal prend note de la suggestion de M. Girard.
- **M. Charly Brülhart :** Fait remarquer au Conseil communal que la ventilation de l'abri PC est en panne.
- M. Sugnaux : En prend acte et informe que le nécessaire sera fait.
- **M. Charly Brülhart :** Je lis sur le PAL zone d'Hennens la mention « décision différée », qu'estce que cela veut dire ?
- **M. Berset :** Nous n'avons pas refait les plans à jour (coût exorbitant), la DIME a par conséquent mentionné sa décision d'approbation directement sur le plan mis à l'enquête.

Personne non annoncée : La lampe publique à côté du cimetière ne fonctionne pas, pourquoi ? **Mme Donzallaz :** En prend acte pour faire le nécessaire.

Personne non annoncée : Dans les comptes, il y a un montant concernant la décharge des Paccots, y'a-t-il quelque chose qui va se faire et ont-ils trouvé quelque chose ?

- **M. Pichonnat :** De nouvelles investigations vont être faites. Doivent affiner les contrôles, car les premières analyses n'étaient pas dans les normes.
- **M. Sugnaux** tient à présenter M. Stéphane Mettraux, présent dans la salle, qui est notre nouveau employé communal depuis octobre 2022. Comme vous avez pu le constater, il est très actif sur le territoire communal et nous le remercions pour son travail et son investissement.
- M. Dubail clôt la séance à 21h21 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic La Secrétaire

Florian Dubail Alexandra Lovati